



L'info-Cap

Le vendredi 10 janvier 2020



*L'équipe de l'École secondaire Cap-Jeunesse vous souhaite
une très belle année de réussite, de santé et de bonheur!*

Présence scolaire

En ce début d'année, nous trouvons important de vous rappeler l'importance de la présence scolaire. De plus, nous vous faisons parvenir, en pièce jointe, la nouvelle directive de l'école en lien avec l'assiduité, adopté par le conseil d'établissement de l'école.

Toutefois, si votre enfant doit s'absenter, Voici les numéros de poste à composer pour déclarer l'absence de votre enfant :

- 1^{re}, 2^e secondaire et adaptation scolaire : poste **6102**
- 3^e, 4^e et 5^e secondaire : poste **6302**

Stationnement

Si vous déposez ou venez chercher vos enfants, nous vous demandons de vous stationner dans les espaces libres et de ne pas utiliser les stationnements pour personnes à mobilité réduite, sauf si vous êtes détenteur d'une vignette. Cette action permet à tous de circuler librement.

Merci de votre habituelle collaboration.

Menu de la cafétéria

Vous trouverez en pièce jointe le nouveau menu de la cafétéria qui est effectif dès maintenant, et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire.



Services dentaires

Le CISSS des Laurentides a offert des services dentaires aux élèves de 2^e secondaire. Deux services étaient offerts; soit le dépistage (examen buccal) et le scellant des dents pour réduire le risque de la carie.

Les hygiénistes dentaires ont consulté 288 élèves au total.

Voici quelques chiffres intéressants...

- 81 élèves étaient éligibles à l'application du scellant
- 43 élèves ont reçu l'application du scellant
- 423 dents ont été scellées
- 14 276 \$ est la valeur approximative chez le dentiste, une belle économie pour les parents!

Merci à l'équipe du service dentaire du CISSS des Laurentides!

Activités du 20 décembre

Notre traditionnel concours *Lipsync Battle* a eu lieu avant les fêtes. C'est toujours un plaisir de voir les élèves ainsi que le personnel se présenter sur scène avec autant d'audace! Cette année, nous avons eu 70 participants! Wow !!

Merci aux artistes d'un jour et aux spectateurs qui étaient nombreux dans la salle.

À la suite de ce concours, le groupe « Les Somnifères » (les fils de Mesmer) était de retour cette année pour leur spectacle d'hypnose.

Merci à Fannie Constantin et Antoine Carrier, nos techniciens en loisirs, pour l'organisation de cet après-midi.





École secondaire Cap-Jeunesse
600, 36^e avenue, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5W2 (450) 436-1858





DIRECTIVE CONCERNANT L'ASSIDUITÉ

**Adoptée au conseil d'établissement
d'octobre 2019**

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction
2. Constats
3. Fondements de la directive
4. Objectif de la directive
5. Cadre légal
6. Partenaires impliqués et leurs responsabilités
7. Motifs d'absences
8. Gestion des présences/absences
9. Mesures de responsabilisation

1. INTRODUCTION

Peu importe les directives mises en place à l'école, des jeunes continuent de s'absenter.

2. CONSTATS

Suspendre un élève pour des absences non motivées accentue les absences du jeune et tend vers le décrochage.

Le parent et la direction se retrouvent à court de moyens devant l'absentéisme du jeune.

« Les absences répétées ont également pour conséquence d'augmenter les retards et les déficits dans les apprentissages, ce qui augmente à son tour la frustration et la démotivation. »³

Les punitions et les menaces

« Habituellement, l'adulte cherche par ces moyens à amener l'élève à augmenter son contrôle de lui-même. Pour qu'ils soient efficaces, il faut que les conditions suivantes soient respectées : la punition doit être ressentie comme déplaisante, liée à la faute et être acceptée. Elle n'a souvent d'effet que si l'élève reconnaît sa responsabilité. »⁴

3. FONDEMENTS DE LA DIRECTIVE

3.1 La mission de notre école étant de favoriser la réussite éducative de tous les élèves, nous croyons que le premier critère favorisant cette réussite demeure la présence assidue de l'élève à tous ses cours.

3.2 L'assiduité permet de développer les trois valeurs de base du code de vie de l'école :

- le respect;
- la responsabilité;
- l'engagement.

3.3 Une présence assidue des élèves contribue à hausser de façon significative le taux de réussite et de diplomation dans des délais prévus.

3.4 À l'inverse, l'absentéisme est une source de démotivation pouvant conduire à l'échec et au décrochage scolaire.

3.5 L'assiduité est une valeur importante de notre société, de notre milieu scolaire, une habitude de travail essentielle et une règle de base exigée dans tous les milieux.

³ CTREQ (Le centre de transfert pour la réussite éducative du Québec) Projet C-70 Pierre Potvin 2007-11-05
Absentéisme scolaire.

⁴ Audet, Danielle., Royer, Égide., 1993. Un guide d'intervention au secondaire, Ministère de l'Éducation, Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires.

4. OBJECTIF DE LA DIRECTIVE

Valoriser l'assiduité des jeunes à la présence scolaire.

« Rendre l'expérience scolaire de ces élèves à risque plus intéressante. Mettre l'accent sur faire vivre des expériences stimulantes. Plus de satisfactions « dans la balance » que de frustrations.»⁵

« Les interventions, dites préventives, sont celles qui sont couramment utilisées dans le milieu scolaire auprès de tous les élèves, qu'ils présentent ou non des troubles du comportement. Elles sont appelées préventives parce qu'elles permettent d'éviter l'apparition ou l'aggravation de difficultés comportementales chez un jeune.»⁶

5. CADRE LÉGAL (articles tirés de la loi 180 – Loi sur l'instruction publique) ARTICLE 14 –

FRÉQUENTATION OBLIGATOIRE

Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans, ou au terme de laquelle il obtient un diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité.

ARTICLE 17 – RESPONSABILITÉ DES PARENTS

Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire.

ARTICLE 18 – RESPONSABILITÉ DU DIRECTEUR

Le directeur de l'école s'assure, selon les modalités établies par la commission scolaire, que les élèves fréquentent assidûment l'école.

En cas d'absences répétées et non motivées d'un élève, le directeur de l'école ou la personne qu'il désigne intervient auprès de l'élève et de ses parents en vue d'en venir à une entente avec eux et avec les personnes qui dispensent les services sociaux scolaires sur les mesures les plus appropriées pour remédier à la situation.

Lorsque l'intervention n'a pas permis de remédier à la situation, le directeur de l'école le signale au directeur de la protection de la jeunesse après en avoir avisé par écrit les parents de l'élève.

6. PARTENAIRES IMPLIQUÉS ET LEURS RESPONSABILITÉS

6.1 ÉLÈVE

Dans le but de favoriser sa réussite scolaire, l'élève :

- se présente à tous ses cours et est ponctuel;
- se rapporte au bureau des surveillantes ou à l'administration et signale son problème en

5 CTREQ (Le centre de transfert pour la réussite éducative du Québec). Projet C-70 Pierre Potvin 2007-11-05 Absentéisme scolaire.

6 Audet, Danielle., Royer, Égide., 1993. Un guide d'intervention au secondaire, Ministère de l'Éducation, Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires.

- cas de malaise durant sa présence à l'école;
- peut quitter l'école durant les heures de cours s'il a obtenu l'autorisation du parent;
- prend entente avec ses enseignants pour toute reprise de tests ou d'examens lors d'une absence motivée seulement.

6.2 PARENTS

Dans le but de favoriser la réussite scolaire de leur enfant, les parents :

- s'assurent que leur enfant fréquente l'école de façon assidue;
- informent l'école, **avant l'absence**, d'une absence prévue pour leur enfant et précisent le motif par téléphone au 450 436-1858, poste 6102;
- respectent les motifs jugés acceptables par l'école pour motiver une absence;
- communiquent avec l'école dès qu'ils apprennent que leur enfant s'est absenté;
- motivent ou non une absence lorsqu'ils sont informés par l'école pour une absence de leur enfant;
- s'assurent de faire un retour lorsqu'un message vocal ou courriel leur est laissé.

6.3 ÉCOLE

Dans le but de favoriser la réussite scolaire de l'enfant, l'école :

- suscite et maintient l'intérêt chez les élèves tout au long de l'année scolaire;
- fait connaître sa directive concernant l'assiduité à tous les partenaires concernés (personnel de l'école, parents, élèves);
- se donne des modalités de gestion des présences (cueillette, compilation et suivi);
- identifie et applique des mesures de responsabilisation pour des absences non motivées telle la note de zéro s'il y avait des tests ou des évaluations lors de cette absence.

7. MOTIFS D'ABSENCES

7.1 MOTIFS ACCEPTABLES

- Une maladie ou un accident justifiant une absence;
- Une mortalité d'un proche;
- Une convocation d'un tribunal;
- Des activités reconnues par l'école (sportive, culturelle ou autres);
- Un rendez-vous médical ou spécial;
- Un examen pour le permis de conduire (avec pièce justificative);
- Un événement hors de contrôle et jugé comme force majeure par l'école.

7.2 MOTIFS NON ACCEPTABLES

- Le travail à temps partiel (rémunéré ou bénévole);
- Ne pas avoir le goût d'aller à l'école;
- Le fait de s'être levé en retard;
- L'usage répétitif du motif « maladie »;
- Demande et recherche d'emploi;
- Préparation d'un examen ou de travaux scolaires;
- Temps de repos additionnel (retour de voyage, activité, sortie éducative);
- Un volet d'un programme d'étude jugé acquis par l'élève ou le parent (exemple : compétence acquise en natation dans le cadre du cours d'éducation physique);
- Pour les élèves doubleurs : s'absenter d'un cours réussi l'année précédente.

8. GESTION DES PRÉSENCES/ABSENCES

- 8.1 À chaque période de cours, un relevé d'absences est complété par les enseignants dans l'outil prévu à cet effet.
- 8.2 Les secrétaires communiquent avec les parents qui n'ont pas signalé l'absence de leur enfant.
- 8.3 Le tuteur fait le bilan individuel des présences/absences à des temps variables dans l'année (semaine, cycle, mois).

9. MESURES DE RESPONSABILISATION

Dans le but de sensibiliser le parent à l'importance de la fréquentation scolaire pour son enfant, les moyens utilisés seront déposés sur le Portail de l'école dans la communauté Parents.

9.1 EFFETS POSITIFS

Pour créer un effet positif chez les jeunes, les moyens suivants seront pris en considération :

À RÉFLÉCHIR

- Thermomètre par niveau pour afficher le pourcentage des élèves présents;
- Promotion ...;
- Activité loisir à chaque midi;
- Activité parascolaire;
- etc.

- Lecture des présences/absences;
- Lettre aux parents pour féliciter l'assiduité;
- Mise à jour des thermomètres de niveau;
- Tournée de classes inattendues pour maintenir, motiver, améliorer et mousser l'assiduité chez les élèves.

9.2 MESURES D'AIDE ET DE SOUTIEN AUX PARENTS ET AUX ÉLÈVES

En vue d'aider des parents et des élèves aux prises avec des difficultés particulières concernant l'assiduité, l'école offrira des mesures ou des services d'aide selon les besoins de l'enfant avec la collaboration des intervenants scolaires concernés pour soutenir le parent et l'élève dans un processus de résolution de problème.

Tâches de l'intervenant :

- rencontre individuelle : élève et intervenant responsable de l'assiduité;
- communication avec les parents;
- transmission d'informations et de recommandations si l'absentéisme perdure :
 - référer un service particulier;
 - élaborer un plan d'intervention avec la direction et les parents;
 - signaler à la direction de la protection de la jeunesse.
- signature d'un contrat scolaire.



MENU ÉCOLE SECONDAIRE 2 REPAS 2019-2020

Une révision du menu sera effectuée en janvier 2020

Semaine 1 : 26 août, 23 septembre, 21 octobre, 18 novembre, 16 décembre, 27 janvier, 24 février, 30 mars, 27 avril, 25 mai

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Soupe jardinière	Velouté de légumes racines à l'érable	Soupe poulet et nouilles alphabets	Soupe du jour	Soupe aux pois
Saucisses rôties	Panini au poulet BBQ**	Crêpe farcie au jambon et brocolis	Fusillis sauce à la viande*	Pizza garnie** (pepperoni et fromage)
Purée de PDT/Légumes cocktail	Salade du chef	Riz et Salade du chef	Salade César	Filet de poisson façon du chef
**Lasagne à la viande*	Pita aux falafels	PDT au four, fromage en grains et viande* hachée dans sa sauce maison à la mexicaine	Tacos de poisson (2)	Riz / Légumes du jour
Salade César	Salade de couscous		Salade du chef	

Semaine 2 : 2 septembre, 30 septembre, 28 octobre, 25 novembre, 6 janvier, 3 février, 9 mars, 6 avril, 4 mai, 1 juin

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Soupe minestrone	Soupe poulet, légumes et riz	Soupe aux tomates et anneaux florentine	Velouté de poulet	Soupe cultivateur
Croquettes de poisson cuites au four	Cannelloni aux trois fromages***	Hamburger steak	Spaghetti sauce à la viande*	Hamburger de poulet cuit au four
Couscous et légumes du jour	Sauce Rosée et salade du chef	Purée de PDT/Petits pois et carottes	Salade du chef	Salade, tomate et mayonnaise
Burger porc effiloché BBQ	Cuisse de poulet et PDT rissolées	Osso buco de porc	Sélection du chef	Pâté au saumon maison, sauce aux œufs
patates douces et salade de chou	Légumes du jour/ sauce BBQ	Riz aux légumes		Carottes bébés

Semaine 3 : 9 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre, 13 janvier, 10 février, 16 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Soupe Asiatique	Velouté de carottes	Soupe Won-ton	Soupe du jour	Soupe aux pois
Riz garni***	Côtes levées sur sous-marin	**Pita à l'italienne*	Pennes sauce à la viande*	Pizza garnie** (pepperoni et fromage)
Avec pâté impérial	Salade du chef	Salade de chou	Salade du chef	Filet de poisson à la façon du chef
Lasagne maison à la viande*	Lanières de veau aux champignons	Brochette de poulet	Enchiladas sauce tomate	Riz et courgettes sautées
Salade César	sur nouilles aux œufs	riz, sauce tzaziki et salade	Salade du chef	

Semaine 4 : 16 septembre, 14 octobre, 11 novembre, 9 décembre, 20 janvier, 17 février, 23 mars, 20 avril, 18 mai, 15 juin

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Soupe aux tomates basilic et riz	Potage parmentier aux poires	Soupe poulet et nouilles	Velouté de poulet	Soupe aux tomates et étoiles
Croustillant de poisson	**Croque-jambon sur pita	Croquettes de poulet cuites au four	**Pâtes gratinées sauce à la viande*	**Hamburger au bœuf
Couscous, légumes et citron	Salade de chou	Riz et légumes	Salade verte et garniture de carottes	Crudités, triangle de fromage
**Poulet Tetrassini	Soupe asiatique	**Raviolis gratinés au fromage	Sélection du chef	Pâté au saumon maison, sauce aux œufs
Salade du chef		Sauce tomate et salade du chef		Carottes bébés

*Contient porc et légumineuses

**Contient des protéines de soya

**Livret de 10 coupons, repas complet au prix de 63,50\$
disponible à la cafétéria et en ligne au www.nutrideli.ca**

Suivez-nous!

Repas complet : Soupe, pain, plat principal, dessert du jour, jus 200 ml, eau 500 ml ou berlingot de lait blanc 2%

Repas 3 items: Prix : 6,20 \$

Repas 4 items: Prix : 6,35 \$

Repas 5 items: Prix : 6,50 \$

En cas de congé ou de fermeture d'école, le menu pourrait être déplacé.



Infos, promotions et bien plus!